

Désignation de l'entreprise : **SARL A2B**

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	711 856	FB		FC	711 856
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	51 590	FH		FI	51 590
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	763 446	FK		FL	763 446
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 408
	Autres produits (1) (11)					FQ	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	765 863
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	200 350
	Variation de stock (marchandises)*					FT	32 064
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	102 631
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 579
	Salaires et traitements*					FY	126 339
	Charges sociales (10)					FZ	160 417
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	15 969
						GB	
						GC	
	Autres charges (12)					GD	
						GE	19
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	641 372
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	124 490
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	131
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	131
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	843
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	843
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(711)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	123 778

Désignation de l'entreprise SARL A2B

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 538	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 538	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	114	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 392	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 507	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	31	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	27 528	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	767 532	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	671 250	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	96 282	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	4 365	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 408	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	147 857	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		136 830	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 11 027 obligatoires A9 147 857			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 11 027 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Amortissements des immobilisations		114	
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 392	1 538
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

AB PB

Désignation de l'entreprise : SAS A2B Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : ST Chemin de la Belle au Bois Dormant 88000 EPINAL Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 8 4 1 6 7 9 4 7 5 0 0 0 1 9 Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/05/2023

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC		
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 129	AG	3 886	2 242
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	35 456	AS	19 762	15 694
	Autres immobilisations corporelles	AT	151 531	AU	25 710	125 821
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	2 700	BI		2 700
TOTAL (II)		BJ	195 818	BK	49 359	146 458
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM		
		BN		BO		
		BP		BQ		
		BR		BS		
		BT	16 201	BU		16 201
	CRÉANCES	BV	2 196	BW		2 196
		BX	42 161	BY	3 370	38 791
		BZ	18 010	CA		18 010
	DIVERS	CB		CC		
		CD		CE		
		CF	178 723	CG		178 723
		CH		CI		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	257 292	CK	3 370	253 922
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	453 111	1A	52 729	400 381
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A2B		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)			DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	380
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	36 093
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	96 282
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	154 755
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	135 793
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	27 611
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	26 067
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 506
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	54 647
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	245 626	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	400 381	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	109 832	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A2B
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 5 Ter, Chemin de la Belle au Bois Dormant
88000 EPINAL
841 679 475 RCS EPINAL

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 2 OCTOBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 mai 2023** s'élevant à 96 282,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	96 282,07 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	36 445,24 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	132 727,31 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	130 000,00 euros
Soit 65,00 euros par part	
Le solde	2 727,31 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 2 727,31 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 mai 2023** non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 130 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mai 2020 :
Néant

Exercice clos le 31 mai 2021 :
60 000,00 euros, soit 30,00 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

NB NB

Règles et méthodes comptables



Désignation de la société : **SARL A2B**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/05/2023**, dont le total est de **400 381 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **bénéfice de 96 282 euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2022 au 31/05/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/08/2023 par les dirigeants de l'entreprise.



Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.